

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.11.191

convention
d'affectation d'agents
pour une mission
d'ingénierie ORU
dans les communes
de Soyaux et
Angoulême

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2011**

Secrétaire de séance : Rachid RAHMANI

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Redwan LOUHMAÏ à Françoise COUTANT, Véronique MAUSSET à Dominique LASNIER, Catherine PEREZ à Joël LACHAUD, Gilles VIGIER à André LAMY

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Janine GUINANDIE par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

André BONICHON, Bertrand GERARDI, Nadine GUILLET, Victor KERRIGUY, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2011

**DELIBERATION
N° 2011.11.191**

RESSOURCES HUMAINES / SYSTÈMES
D'INFORMATION

Rapporteur : **Monsieur LOUIS**

**CONVENTION D'AFFECTATION D'AGENTS POUR UNE MISSION D'INGENIERIE ORU DANS LES
COMMUNES DE SOYAUX ET ANGOULEME**

Par délibération n° 132 du 5 juillet 2011, le conseil communautaire a validé les modifications, dans le cadre d'avenants nationaux, des conventions pluriannuelles relatives aux opérations de renouvellement urbain du GrandAngoulême, à savoir Ma Campagne et Basseau-Grande Garenne à Angoulême, et Champ de Manœuvre à Soyaux.

Ces modifications, issues du comité d'engagement de l'ANRU du 27 avril 2011, prévoient notamment le renforcement des maîtrises d'ouvrage des villes d'Angoulême et de Soyaux. Ce renforcement est programmé par l'intermédiaire d'un recrutement, effectué par le GrandAngoulême, de deux agents pour une durée de 2 ans, agents qui seraient directement affectés dans les services municipaux des villes concernées.

- Pour la ville d'Angoulême, les missions du poste concernent le pilotage des opérations d'équipement public du programme de rénovation urbaine de Basseau-Grande Garenne, et en particulier l'opération multisite des centres socio-culturels.
- Pour la ville de Soyaux, les missions du poste concernent l'ordonnancement, le pilotage, la coordination et la gestion urbaine de proximité en phase chantier.

L'incidence financière annuelle pour les deux postes serait de 100 000 € avec une participation de l'ANRU de 50%.

Afin de pouvoir affecter ces agents dans les services municipaux concernés, il est nécessaire de préciser leurs conditions d'affectations par l'intermédiaire d'une convention d'affectation ci-jointe en annexe.

Vu la délibération n° 196 du conseil communautaire du 3 novembre 2011 portant modification du tableau des effectifs et créant 2 postes de chargé de mission ORU à l'effectif communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 7 septembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des ressources humaines et des systèmes d'information du 27 septembre 2011,

.../...

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'affectation de deux agents pour une mission d'ingénierie avec la ville d'Angoulême et la ville de Soyaux,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdites conventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 08 novembre 2011	<u>Affiché le :</u> 08 novembre 2011